

**Procès verbal du Conseil Municipal
de Villeneuve de la Rivière, séance du 22 mai 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt deux mai à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Patrick PASCAL, Maire de la commune.

✓ PRESENTS :

L. ALSINA - F. ANNE - J.-L. ARCOUR - L. FREIXE - C. HUGUES - C. MARRASSE - M.-F. ORELLA - P. PASCAL - C. PIQUES - M.-C. PUIG - C. RUIZ - G. SANSON - F. SOUCI - H. THORENT - C. VALENTINI

Madame M.-C. PUIG est secrétaire de séance

Examen de l'ordre du jour

Commission des Impôts

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer à la commission des impôts six commissaires titulaires et six commissaires suppléants supplémentaires.

En effet, les commissaires proposés sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, sont désignés par la suite par le Directeur des Services Fiscaux.

Liste des commissaires proposés :

Titulaires		
Nom, prénom	date de naissance	adresse
M. Marcel VERGES	30/11/1945	Traverse du Soler - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Jean-François VIDAL	10/03/1965	1 rue du Ruisseau - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Jean-Claude SIBIUDE	15/08/1939	11, rue du ruisseau-66610 Villeneuve / Rivière
Mme Lorraine MULLER	30/11/1984	rue des eaux vives - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Jean-Pierre IGLESIAS	27/07/1946	22 rue Ste Lucie - 66540 Baho
M. Jean-Yves RUIZ	10/09/1961	12 Cami Real - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Monique CASTRO	19/03/1962	28 rue de la Bernouze - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Jean BELBEZE	07/12/1951	15 av du Pont Neuf - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Rafael GONZALEZ	18/08/1963	7 rue de la Fabrique - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Jocelyne ALONSO	14/03/1960	9 rue des Fauvettes-66610 Villeneuve / Rivière
M. Jean-Louis COLOMES	06/09/1955	4 rue de la Bernouze - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Michelle MORAGUES BLIN	31/10/1949	26 rue des Ecoles - 66610 Villeneuve / Rivière

Suppléants		
Nom, prénom	date de naissance	adresse
M. Gilbert PERDIGUES	20/02/1951	17 rue de la Bernouze - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Marie-Pierre BORIES	08/10/1968	23 rue du Parc - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Pierre FOXONET	19/10/1966	6 imp des jardins - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Rosendo PUIG	25/04/1943	3 rue Mas Del Padri - 66610 Villeneuve / Rivière
M. François PAPINAUD	09/10/1940	avenue du Canigou - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Marianne VERRIER	30/01/1974	30 bis, rue des vignes - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Quentin NICOLAU	07/06/1993	7 rue des Mûriers - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Sylvie HUMBERT	15/02/1963	Chemin des Aλους - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Michel NOU	28/06/1967	3 rue de la Poste - 66610 Villeneuve / Rivière
Mme Jacqueline VANSCHOORISSE	16/08/1938	1, Place des Ajoncs - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Bernard FOURQUET	07/01/1948	15 rue du Ruisseau - 66610 Villeneuve / Rivière
M. Lambert MERINO	29/09/1953	4 rue de l'Aramon - 66610 Villeneuve / Rivière

Approuvé à l'unanimité

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire expose qu'il convient avant de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCA, de fixer le nombre des administrateurs.

M. le Maire propose de fixer à onze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Cinq membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- Cinq membres nommés par le Maire.

Approuvé à l'unanimité

M. le MAIRE précise qu'il convient suite à la détermination du nombre des administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS, de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage des représentants du Conseil Municipal d'Administration du CCAS.

Liste des candidats :

- Liste 1 : Mme Claude VALENTINI
Mme Fatma SOUCI
Mme Marie-France ORELLA
Mme Claire MARRASSÉ
M. Gérard SANSON

Sont élus à l'unanimité: Mme Claude VALENTINI, Mme Fatma SOUCI, Mme Marie-France ORELLA, Mme Claire MARRASSÉ et M. Gérard SANSON.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nomme les membres non élus, mentionnés ci dessous au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Mme Christine MARTINEZ (Union Dép. Associations Familiales)

Mme Monique FOURQUET (Secours Catholique)

Mme Suzanne ZEITLER (Représentante Retraités)

Mme Elodie RUIZ (Représentante Personnes Handicapées)

M. Rosendo PUIG (Restos du Cœur)

Enfin, Monsieur le Maire indique que suite à la désignation des membres élus et non élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale ; la commission Action Sociale est dissoute.

Permanence électorale dans le cadre des élections Européennes du 25 mai 2014

M. le Maire demande aux conseillers comme il est d'usage pour toutes les élections, de bien vouloir préciser leurs disponibilités pour le dimanche 25 mai 2014, afin d'assurer les permanences dans le cadre de la tenue du bureau de vote.

L'organisation suivante est définie :

8h00mn – 10h30mn

Mme RUIZ

Mme VALENTINI (assesseur)

M. ANNE

M. PIQUES

M. THORENT (assesseur)

10h30mn – 13h00mn

Mme MARRASSE

Mme ORELLA (assesseur)

M. ALSINA

M. ARCOUR (assesseur)

13h00mn – 15h30mn

Mme MARRASSE

Mme PUIG (assesseur)

M. ARCOUR (assesseur)

15h30mn – 18h00mn

Mme RUIZ

Mme VALENTINI (assesseur)

M. PASCAL (assesseur)

M. THORENT

Mme HUGUES. M. SANSON, et M. FREIXE annoncent leurs impossibilités d'assurer les permanences dans le cadre des élections Européennes du 25 mai 2014.

Régime indemnitaire (élections, dimanche et jours fériés)

M. le Maire indique que dans le cadre du paiement des agents assurant un travail les dimanches et jours fériés, ainsi que celui relatif à la tenue d'élection, il convient de mettre en place un régime indemnitaire prenant en compte ces particularités.

Approuvé à l'unanimité

Convention extranet – SIG (géo@rchipel)

Monsieur le Maire donne la parole à M. ARCOUR. Celui-ci expose l'objet de la convention. SIG (géo@rchipel). Il s'agit d'un système d'information géographique mis à disposition par P.M.C.A.. Les 36 communes membres sont associées à ce site extranet, ainsi que des partenaires : D.D.T.M., chambre d'agriculture, C.T.P.M., etc. Un plan de formation gratuit est mis en place par P.M.C.A. destiné aux utilisateurs. La convention prendra effet à la date de signature et est conclue pour une durée de un an, reconduite par tacite reconduction, sans excéder la durée de six ans.

Mme RUIZ s'interroge sur la finalité de ce site.

M. ARCOUR répond que cet outil permettra de gagner du temps, par la richesse de ses informations, la possibilité d'échanger avec les autres communes, d'éviter de se rendre sur le « terrain »...

Mme RUIZ demande des précisions sur la convention.

M. ARCOUR explique que la convention a pour vocation première de sécuriser les utilisateurs de ce site, dans la mesure où beaucoup d'informations sont confidentielles.

Approuvé à l'unanimité

Convention prestation de service avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

M. le Maire propose de mettre en place une convention de prestation de service avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales. Celle-ci a pour objet la réalisation des bulletins de salaire. Elle prendra effet à compter du 1^{er} juin avec une période d'essai de 3 mois, et est renouvelable par tacite reconduction. Le montant mensuel est de 3.80€ par bulletin de paye. Le coût est estimé à 920.00€ par an à raison de 20 bulletins par mois à 3.80€ / bulletin. Cette externalisation dans la réalisation des bulletins de salaire s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des services administratifs de la Mairie suite à la réforme des rythmes scolaires.

Approuvé à la majorité

-Pour 12 voix (ALSINA-ARCOUR-MARRASSE-ORELLA-PASCAL-PIQUES-PUIG-SOUCI-VALENTINI-RUIZ-THORENT- ANNE)

-Contre 3 voix (SANSON- FREIXE - HUGUES)

Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A)

La commune de préempte pas dans le cadre de la vente du terrain du Carignan

Approuvé à l'unanimité

Desserte bus

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que P.M.C.A. a bien été contacté afin de modifier le circuit des bus sur un axe de circulation ne prenant plus en compte la rue neuve. En retour, la Direction des mobilités de P.M.C.A. a proposé un autre circuit. La solution préconisée ne convient pas. M. le Maire recommande donc une rencontre avec M. le Maire de Baho et de Pézilla la Rivière afin de mettre en place de manière concertée un plan déplacement plus abouti.

Boulodrome

M. le Maire propose d'implanter le boulodrome à proximité du stade municipal. Une étude devra être menée. Les travaux seront réalisés dans le cadre de travaux en régie. La commission des travaux doit rapidement émettre des propositions sur ce sujet. Accord à l'unanimité.

Questions diverses

Mme RUIZ informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancement de la réforme des rythmes scolaires. Les activités seront payantes. Le prix sera dégressif à raison de 1€ à 3€ par famille et par semaine. Chaque période d'activité aura un coût spécifique. Un sondage est en cours afin de savoir si les parents d'élèves souhaitent inscrire leurs enfants au trèfle à quatre feuilles les mercredis après-midis. Dans l'éventualité, où un accueil serait assuré par cet établissement, pour autant le transport de Villeneuve de la Rivière à destination de Saint Estève ne sera pas mis en place.

Mme BARWICK demande l'installation d'un panneau « voie sans issue » à l'entrée de l'impasse l'Aramon.

M. le Maire informe que les dépenses liées aux fêtes et cérémonies s'élèvent à ce jour à 9 497.00€.

Par ailleurs, M. le Maire rajoute que conformément à la demande d'information sur l'emprunt de la place de la République formulée lors du précédent Conseil Municipal que les dépenses d'investissement concernaient :

-En 2011

76 671€ Mise en discrétion des réseaux

11 532€ Maintenance éclairage public

Pour un total de 88 203€

-En 2012

7 546€ Aménagement place

49 053€ Maintenance éclairage public

55 396€ Vidéo surveillance

Pour un total de 111 995€

Par conséquent, M. le Maire considère que le montant des travaux d'aménagement de la place de la République ne devra pas excéder 150 000.00€

M. le Maire explique que suite à la rencontre avec les riverains de la place de la République, il a été décidé de réaliser un diagnostic sanitaire des deux arbres de la dite place. Si les résultats sanitaires sont satisfaisants, les arbres seront conservés et intégreront un projet basé avant tout sur un lieu de vie et non un parking.

M. SANSON propose que l'on prévoie un programme de communication sur la manifestation « Regards ».

M. le Maire annonce qu'à cette occasion un apéritif est offert par la municipalité.

M. FREIXE demande des informations sur P.M.C.A.

M. le Maire répond que les élections des Vices Présidences se sont tenues dernièrement et qu'une prise de contact avec les Maires est prévue prochainement. Les réunions des maires se tiendront à P.M.C.A. tous les 15 jours.

La séance est levée à 22h17mn